

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de TOURRIERS
Séance du 18/04/2014

L'an 2014 et le 18 Avril à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de Laurent DANEDE, Maire.

Présent(s) : Mmes : BISOT Nadia, BROSSARD Julina, GERARDIN Marie-Anne, JOUBERT Corinne, VERGNAUD Nathalie, MM : DANEDE Laurent, FILLATRAUD Jean-Christophe, GENTET Frédéric, HAULBERT Ludovic, LUCAS Bruno, MORAIN Mickaël, PAPON Bruno, ROUHAUD Henri

Absent(s) ayant donné procuration : MM : FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE Régis à Mme VERGNAUD Nathalie, PAYRAUDEAU Alain à Mme GERARDIN Marie-Anne

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 15

Date de la convocation : 11/04/2014

Date d'affichage : 11/04/2014

Secrétaire de Séance : Mme JOUBERT Corinne

ORDRE DU JOUR

Indemnités de fonction de Maire
Indemnités de fonction des Adjointes
Indemnités de fonction d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation
Délégation Générale au Maire
Désignation des délégués aux commissions municipales extérieures
Désignation des membres du CCAS
Commissions municipales internes
Avancement de grade de Max CADILLON : Taux de promotion

réf 2014014 : Indemnités de fonction de Maire

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de fixer le montant des indemnités avec effet au 4 avril 2014 pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au Taux en pourcentage de l'indice Brut 1015, soit 30 %, soit un montant brut de 1140,44 euros.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 3)

réf 2014015 : Indemnités de fonction des Adjointes

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que :

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
- Vu les arrêtés municipaux du 7 avril 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

- décide de fixer le montant des indemnités avec effet au 4 avril 2014, pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire au Taux de l'indice brut 1015, soit 7.75 %, c'est-à-dire un montant brut de 294.61 euros mensuels.

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 5)

réf 2014016 : Indemnités de fonction d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 18 avril 2014 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'allouer, avec effet au 4 avril 2014 une indemnité de fonction au(x) conseiller(s) municipal (aux) délégué(s) suivant (s) :

Mme Nadia BISOT, conseillère municipale déléguée aux affaires sociales par arrêté municipal en date du 7 avril 2014, au taux de 3 % de l'indice brut 1015, c'est-à-dire un montant brut de 114.04 € mensuel à compter du 4 avril 2014.

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 6)

réf 2014017 : Délégation Générale au Maire

Le conseil municipal a la possibilité de déléguer directement au maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L2122-22 du CGCT.

Jean-Christophe FILLATRAUD demande à ce que cette délibération soit remise en délibération lors d'une autre séance.

Les décisions prises dans le cadre de ces délégations sont signées personnellement par le maire, à charge pour lui d'en rendre compte au conseil municipal, en application de l'article L2122-23 du CGCT.

Julina BROSSARD souhaite débiter le mandat sans cette délégation générale puis la donner par la suite. Monsieur le Maire explique que sans cette délégation, le fonctionnement de la mairie pour le courant peut être ralenti. Julina Brossard demande si cette délégation peut être révisée par la suite. Monsieur le Maire explique que cette délégation peut être modifiée ou retirée à tout moment.

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale il vous est proposé, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De fixer, dans les limites déterminées par le Conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 2 300 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10000 euros/sinistre ;
- 18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 25 000 € par année civile ;
- 22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les points ci-dessus.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 1)

réf 2014018 : Désignation des délégués aux commissions municipales extérieures

Monsieur le Maire expose que suites aux dernières élections municipales, il y a lieu de renouveler les délégués auprès des organismes suivants : SIVOS ATAV, SIAEP de Puyréaux, Charente Eaux, SDEG16, SMVOS Saint-Amant, Pays du Ruffécois, SIVU Fourrière, GDON de Vouharte, Plan ORSEC (correspondant défense, risques sanitaires, tempête), Plan Canicule/Grand froid, Syndicat mixte de la Fourrière 16. Monsieur le Maire propose de voter les délégués et les suppléants ensemble et non individuellement. Les membres du conseil acceptent à l'unanimité. Le conseil déclare également préférer un vote à main levée.

SIVOS ATAV

Sont candidats en tant que délégués titulaires : M. Laurent DANEDE, M. Ludovic HAULBERT, Mme Nathalie VERGNAUD

Est candidat en tant que délégué suppléant : M. Mickaël MORAIN.

Le Conseil municipal procède au vote des délégués titulaires et suppléants

Le maire annonce les résultats :

nombre de votants :15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire déclare élus les délégués titulaires et suppléants nommés ci-dessus.

SIAEP de Puyréaux

Sont candidats en tant que délégués titulaires : M. Régis FRANCOIS Dit CHARLEMAGNE, M. Henri ROUHAUD

Sont candidats en tant que délégués suppléants : M. Bruno LUCAS, M. Mickaël MORAIN

Le Conseil municipal procède au vote des délégués titulaires et suppléants. Le maire annonce les résultats :

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire déclare élus les délégués titulaires et suppléants nommés ci-dessus.

Charente Eaux

Est candidat en tant que délégué titulaire : M. Régis FRANCOIS Dit CHARLEMAGNE,

Est candidat en tant que délégué suppléant : Melle Julina BROSSARD

Le Conseil municipal procède au vote des délégués titulaires et suppléants. Le maire annonce les résultats :

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire déclare élus les délégués titulaires et suppléants nommés ci-dessus.

SDEG16

Est candidat en tant que délégué titulaire : M. Mickaël MORAIN

Est candidat en tant que délégué suppléant : M. Jean-Christophe FILLATRAUD

Le Conseil municipal procède au vote des délégués titulaires et suppléants. Le maire annonce les résultats :

Nombre de votants :15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire déclare élus les délégués titulaires et suppléants nommés ci-dessus.

SMVOS Saint-Amant

Sont candidats en tant que délégués titulaires : Mme Nathalie VERGNAUD, M. PAPON Bruno

Le Conseil municipal procède au vote des délégués titulaires. Le maire annonce les résultats :

Nombre de votants :15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire déclare élus les délégués titulaires nommés ci-dessus.

Pays du Ruffécois

Est candidat en tant que délégué titulaire : M. Frédéric GENTET

Sont candidats en tant que délégués suppléants : M. Ludovic HAULBERT, Melle Julina BROSSARD, M. Bruno PAPON

Le Conseil municipal procède au vote des délégués titulaires et suppléants. Le maire annonce les résultats :

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire déclare élus les délégués titulaires et suppléants nommés ci-dessus.

GDON de Vouharte

Est candidat en tant que délégué titulaire : M. Bruno PAPON

Est candidat en tant que délégué suppléant : M. Alain PAYRAUDEAU

Le Conseil municipal procède au vote des délégués titulaires et suppléants. Le maire annonce les résultats :

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire déclare élus les délégués titulaires et suppléants nommés ci-dessus.

Plan ORSEC

Tempête, Correspondant défense, Risques sanitaires

Est candidat en tant que délégué : M. Jean-Christophe FILLATRAUD

Le Conseil municipal procède au vote du délégué. Le maire annonce les résultats :

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire déclare élu le délégué titulaire nommé ci-dessus.

Plan Canicule grands froids

Est candidat en tant que délégué titulaire : Mme GERARDIN

Est candidat en tant que délégué suppléant : Mme Nadia BISOT

Le Conseil municipal procède au vote des délégués titulaires et suppléants. Le maire annonce les résultats :

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire déclare élus les délégués titulaires et suppléants nommés ci-dessus.

Syndicat mixte de la Fourrière

Est candidat en tant que délégué titulaire : M. Laurent DANEDE

Est candidat en tant que délégué suppléant : Mme Julina BROSSARD

Le Conseil municipal procède au vote des délégués titulaires et suppléants. Le maire annonce les résultats :

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire déclare élus les délégués titulaires et suppléants nommés ci-dessus.

réf : 2014019 : Désignation des membres du CCAS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, pour former le CCAS, il faut 1 président (maire d'office), 4 élus et 4 bénévoles liés aux associations.

Monsieur le Maire se propose de nommer les bénévoles ultérieurement.

Sont candidats en tant que délégués titulaires : Mme Nadia BISOT, M. Henri ROUHAUD, Mme Nathalie VERGNAUD, Mme Marie-Anne GERARDIN

Le Conseil municipal procède au vote des délégués titulaires. Le maire annonce les résultats :

Nombre de votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire déclare élus les délégués titulaires au CCAS nommés ci-dessus.

réf 2014020 : Commissions municipales internes

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de nommer des délégués auprès de différentes structures internes au Conseil municipal, Monsieur le Maire se réserve la présidence de chaque commission.

Sont candidats :

Commission Assainissement

M. Régis FRANCOIS dit CHARLEMAGNE

M. Henri ROUHAUD

Commission Finances / subventions

M. Frédéric GENTET

Mme Corinne Joubert

M. Henri ROUHAUD

M. Alain PAYRAUDEAU

Commission Travaux / Bâtiments / Urbanisme

M. Régis FRANCOIS dit CHARLEMAGNE

M. Frédéric GENTET

M. Ludovic HAULBERT

Mme Nathalie VERGNAUD

M. Jean-Christophe FILLATRAUD

Commission WC école

M. Frédéric GENTET

M. Ludovic HAULBERT

Mme Corinne JOUBERT

Mme Nathalie VERGNAUD

M. Jean-Christophe FILLATRAUD

Commission Voirie

Mme Nadia BISOT

M. Régis FRANCOIS dit CHARLEMAGNE

M. Henri ROUHAUD

Melle Julina BROSSARD

M. Bruno LUCAS

Commission Ecole /Cantine / 4.5jours

Mme Nadia BISOT

M. Ludovic HAULBERT

Mme Corinne JOUBERT

Mme Nathalie VERGNAUD

Mme Marie-Anne GERARDIN

Commission Association / Culture / Animation

Mme Nadia BISOT

M. Ludovic HAULBERT

Mme Corinne JOUBERT

Mme Nathalie VERGNAUD

Melle Julina BROSSARD

Mme Marie-Anne GERARDIN

Commission Communication

Mme Corinne JOUBERT
Mme Nathalie VERGNAUD

Commission PAVE

M. Régis FRANCOIS dit CHARLEMAGNE
M. Frédéric GENTET
M. Henri ROUHAUD
M. Jean-Christophe FILLATRAUD

Commission d'Appel d'Offres

Mme Corinne JOUBERT
M. Jean-Christophe FILLATRAUD
M. Alain PAYRAUDEAU

Commission Développement économique

Mme Nadia BISOT
M. Jean-Christophe FILLATRAUD
Melle Julina BROSSARD
M. Bruno PAPON
M. Bruno LUCAS
Mme Marie-Anne GERARDIN
M. Alain PAYRAUDEAU
M. Mickaël MORAIN

Commission Sécurité

M. Henri ROUHAUD
Mme Nathalie VERGNAUD
M. Jean-Christophe FILLATRAUD
Melle Julina BROSSARD
M. Bruno PAPON
M. Bruno LUCAS
Mme Marie-Anne GERARDIN
M. Alain PAYRAUDEAU
M. Mickaël MORAIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la composition des commissions ci-dessus

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf 2014021 : Avancement de grade de Max CADILLON : Taux de promotion

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément au 2^e alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 12 mars 2014,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité (*ou l'établissement*) comme suit :

Caté- gorie	Cadre d'emplois	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux (%)
C	Technique	Adjoint technique territorial 2ème Classe	Adjoint technique territorial 1ère classe	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les ratios ainsi proposés.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Visite des bâtiments communaux avec les agents samedi 19 avril
- Julina Brossard souhaite rencontrer tous les agents communaux afin de faire leur connaissance. Le mercredi 23 avril à 12h15 à la mairie est calé.
- Jean-Christophe Fillatraud demande quand Monsieur le Maire souhaite lire le courrier qui a été envoyé à l'attention du Conseil Municipal. réponse faite lors de la prochaine réunion.
- Il souhaite aussi savoir si le problème de la servitude de passage concédée par M. et Mme MOREL a été résolu et souhaite savoir si ils peuvent être exonérés de la taxe de raccordement. Réponse faite : Monsieur le Maire remercie M. et Mme MOREL et affirme qu'il verra avec le Trésorier pour les démarches à suivre pour les exonérer de la taxe des 100€. Il en profitera pour voir le problème de voirie et d'éclairage.
- Jean-Christophe FILLATRAUD demande s'il peut avoir la facture du tracteur et du broyeur d'accotement. Réponse faite : oui mais si cela reste en sa possession et s'il n'y a pas de diffusion. ACCORD.
- Marie-Anne GERARDIN demande à faire un point sur les bâtiments appartenant à M. ROCHE à Fenêtre. Une procédure de mise sous tutelle est en cours. Il faudra voir pour mettre hors d'eau le bâtiment communal attenant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le maire lève la séance à 22h15.